

**ISRAËL ET TERRITOIRES
OCCUPÉS**

**Des objecteurs de conscience sont
emprisonnés tandis que des soldats
responsables de graves violations
jouissent de l'impunité**

Index AI : MDE 15/169/02

Amnesty International a écrit aujourd'hui (mercredi 18 décembre 2002) à Shaul Mofaz, ministre israélien de la Défense, pour exprimer sa préoccupation concernant l'emprisonnement d'appelés et de réservistes israéliens. Ils refusent d'effectuer leur service militaire ou de servir dans les Territoires occupés, parce qu'ils sont convaincus que, ce faisant, ils contribueraient ou participeraient à des atteintes aux droits humains.

Environ 180 objecteurs de conscience et « *refuzniks* » (réservistes qui refusent de participer aux opérations dans les Territoires occupés) ont été incarcérés au cours des vingt-six derniers mois.

« Des membres des Forces de défense d'Israël (FDI) ou Tsahal commettent de graves violations des droits humains et des crimes de guerre, notamment lorsqu'ils tuent des enfants et d'autres civils non armés, mitraillent et bombardent sans discernement des zones d'habitation très peuplées, ou font sauter des maisons tandis que les habitants se trouvent à l'intérieur et les laissent mourir sous les décombres. Ces soldats ne sont pas traduits en justice ni tenus pour responsables de leurs actes.

« Parallèlement, des appelés et des réservistes qui refusent de servir sous les drapeaux, précisément pour éviter de prendre part à de tels actes, sont envoyés derrière les barreaux pendant des mois. Quel genre de message une telle politique envoie-t-elle à la société israélienne ? », s'est interrogée Amnesty International.

L'impunité dont bénéficient les membres des FDI responsables de violations des droits fondamentaux et l'incarcération d'objecteurs de conscience constituent, pris isolément, des motifs de préoccupation graves. La combinaison des deux aboutit à une situation extrêmement préoccupante.

Les conscrits qui déclarent refuser de servir pour des raisons de conscience et parce qu'ils sont persuadés que l'armée commet des violations des droits humains se retrouvent derrière les barreaux, tandis que l'on accorde régulièrement à d'autres

appelés un sursis d'appel ou l'exemption d'effectuer leur service militaire pour des motifs religieux.

Les réfractaires Jonathan Ben Artzi et Uri Yaacovi purgent actuellement leur sixième peine de prison consécutive pour avoir refusé de servir dans l'armée israélienne du fait de leurs convictions profondes. Jusqu'à présent, ils ont été respectivement condamnés à un total de cent soixante et un et cent trente-quatre jours d'emprisonnement.

Amnesty International est convaincue que tous les objecteurs de conscience devraient avoir la possibilité de présenter les motifs de leur objection à un organisme décideur établi par la loi, impartial et indépendant.

« Les réfractaires et les "refuzniks" qui sont ou ont été emprisonnés en raison de leur objection de conscience sont des prisonniers d'opinion. Ceux qui sont actuellement détenus devraient être remis en liberté immédiatement et sans condition », a déclaré aujourd'hui l'organisation de défense des droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : www.amnesty.org